

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° PA 044 12909F3005

Commune de PONTCHATEAU

date de dépôt : 10 Décembre 2009  
demandeur : BATIPROMO représentée par M.  
PAJOT Philippe.  
pour : 1 lotissement en 8 lots.  
adresse terrain : La Cathelinais , à  
PONTCHATEAU (44160)

**ARRÊTÉ**  
**accordant un permis d'aménager**  
**au nom de la commune de PONTCHATEAU**

**Le maire de PONTCHATEAU,**

Vu la demande de permis d'aménager présentée le 10 Décembre 2009 par la société BATIPROMO représentée par Monsieur PAJOT Philippe demeurant la Grande Noé, PLESSE (44630);

Vu l'objet de la demande :

- pour la création d'un lotissement en 8 lots ;
- sur un terrain de 8432 m<sup>2</sup> situé à la Cathelinais, PONTCHATEAU (44160) ;

Vu le plan de situation, la notice, le plan de l'état actuel, les vues coupes et photographies, le programme et les plans de travaux d'équipement, la ou les hypothèses d'implantation, le projet de règlement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme révisé approuvé le 22 Mai 2006 ;

Vu l'avis d'ERDF en date du 3 Février 2010;

Considérant que le projet objet de la demande consiste , sur un terrain situé la Cathelinais, à PONTCHATEAU (44160), en la réalisation d'un lotissement en 8 lots sur un terrain d'une superficie de 8432 m<sup>2</sup>;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le permis d'aménager est ACCORDE, sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées aux articles 2 et 3.

**Article 2**

Le nombre maximum de lots dont la réalisation est autorisée est de 8.

La surface de plancher hors œuvre nette maximale dont la construction est autorisée dans l'ensemble du lotissement est de 2526 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 3**

Un poste de transformation EDF sera implanté sur le terrain d'assiette du lotissement.

Fait, le 8 MARS 2010

Le maire,

Pour le Maire  
L'Adjoint  
Y. BRANCHEREAU  
  


Transmis à la Sous Préfecture, le  
Notifié au pétitionnaire, le